REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 16

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : Didier BRUZY, Jean REIG, Pascal BRUZY, Marc MARTY, Pascal MAILLOLS, Joseph REIG Syndics titulaires

Excusés : Daniel MARTY, Syndic titulaire et Jean-Christophe GUINCHARD, Syndic suppléant

Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.

Nombre de voix
En exercice : 12
qui ont voté : 6

Date de la convocation
Le 12 juin 2026

OBJET

FACTURATION
INEO

Le Président explique aux syndics que l'entreprise INEO, lors de travaux sur le secteur de Corbère, a cassé une canalisation du réseau sous pression de l'ASA du canal de Corbère alors même que l'ASA avait déclaré la présence de ce réseau en répondant à la DICT correspondante.

Pour remettre en service au plus vite, l'ASA a procédé aux travaux de réparation du réseau et doit facturer cette réparation à INEO qui en est responsable.

Le Président propose donc de mettre à la charge d'INEO le montant de 867.50 € HT soit 1041 € TTC correspondant aux frais (pièces et main d'œuvre) engagés par l'ASA du canal de Corbère par l'émission d'un titre de recette.

Après discussion, les syndics décident à l'unanimité :

- **Valider l'émission d'un titre de recette d'un montant de 867.50 € HT (1041 € TTC) pour le remboursement de la réparation du réseau sous pression suite à la casse causée par INEO ;**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 25 juin 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *

Acte rendu exécutoire après publication et transmission le

30 juin 2026